

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1138

4 mai 2012

SOMMAIRE

2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l.	54622	European Fund Administration	54614
Ability Elsdorf Retail S.à r.l.	54614	European Fund Administration	54581
Ability Finance Luxembourg S.à r.l.	54622	INM Holdings Luxembourg S.à r.l.	54600
Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l.	54624	Innisfree ISF S.à r.l.	54601
Ability Lubeck Retail S.à r.l.	54624	Lala Private Equity S.A.	54584
Ability M3 Holdings S.à r.l.	54614	LEHNER INVESTMENTS Advice S.A. ...	54600
Ability m3 S.à.r.l.	54614	LNR Euro CMBS S.à.r.l.	54591
Alcentra S.à r.l.	54583	N Alpha S.à r.l.	54594
Aldebaran Holding S.A., SPF	54624	Naropère S.à r.l.	54606
Alfelux S.à r.l.	54596	N Beta S.à r.l.	54596
Alken Luxembourg S.à r.l.	54578	Northam Property Funds Management S.à r.l.	54608
Alpha Strategy Premium Capital Management S.à r.l.	54587	Orion III European 5 S.à r.l.	54596
AXA Funds Management S.A.	54596	Ourakan International S.A.	54592
Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg	54614	Patrimoine Les Bleuets S.A.	54590
BBGI	54582	Patrimoine Marmotte S.A.	54619
Becton Dickinson Luxembourg S.à r.l. ...	54600	Pelleas Investments S.à r.l.	54611
Càput International S.A.	54624	Program Holding S.A.-SPF	54594
C.D.L.O.	54587	Project WBS Luxembourg S.à r.l.	54582
C.D.L.O.	54601	Queensgate Carry Partner	54604
C.D.L.O.	54611	Smith & Nephew International S.A.	54615
C.D.L.O.	54617	Société d'Industrie Mécanique S.A.	54592
Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A.	54611	T & D Immo S.C.I.	54617
Ecouter pour Mieux s'Entendre	54587	Upsilon II S.à r.l.	54604
European Card Services S.à r.l.	54593	Ventech China	54599
		Yokohama SPF S.A.	54583
		Youpube S.à r.l.	54620

Alken Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.052.

In the year two thousand and twelve, on the second of March.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Mr Gérard LUSSAN, Managing Director, Concorde Bank Limited, born in Paris, France, on 22nd April 1938, residing at Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados, BWI,

hereby represented by Mr Philipp GREGOR, client service manager, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Christ Church, Barbados, on 23rd February 2012.

The proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of ALKEN LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 130.052, incorporated under the denomination of VIRMONT pursuant to a notarial deed dated 25th May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1836 of 30th August 2007.

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed dated 24th February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 864 of 27th April 2010 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company from L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg to L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. Subsequent amendment of the 1st sentence of the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

3. Subsequent to the replacement of Council Directive EEC/85/611 of 20th December 1985 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities, as amended ("UCITS III Directive") as from 1st July 2011, by Directive 2009/65/EC of the European Parliament and European Council of 13th July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) (recast) ("UCITS IV Directive"), the Company, which was previously subject to Chapter 13 of the Luxembourg law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment which transposed the UCITS III Directive (the "Law of 20 December 2002"), became subject to Chapter 15 of the Luxembourg law of 17th December 2010 on undertakings for collective investment which transposed the UCITS IV Directive (the "Law of 17 December 2010"), as from 1st July 2011. As a consequence, any references made in the Company's articles of incorporation to UCITS III Directive shall be replaced by references to UCITS IV Directive and references to the Law of 20 December 2002 shall be replaced by references to the Law of 17 December 2010.

4. Amendment of article 22 of the articles of incorporation of the Company so as to insert two additional paragraphs regarding the distribution of profits at the end of each financial year.

5. Amendment of article 23 of the articles of incorporation of the Company so as to insert two additional paragraphs regarding the distribution of liquidation in case of liquidation.

6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg to L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the 1st sentence of the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

Art. 5. (1st sentence of 1st paragraph). "The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg."

Third resolution:

The general meeting resolves in connection with item 2 of the above agenda to amend the following articles of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 1. “There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the “Law of 17 December 2010”), as well as by the present articles of incorporation.”

Art. 2. (1st and 2nd paragraphs). “The purpose of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the Directive 2009/65/EC (“UCITS”) and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by this Directive (“UCI”) (all together the “Funds”) in accordance with the provisions of Chapter 15 of the Law of 17 December 2010.

The activity of collective portfolio management of the Funds includes the following functions:

- Investment Management. In this connection, the Company may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the Funds under management. This enumeration is not exhaustive.

- Administration of Funds. This function includes all activities listed under “Administration” in Annex II of the Law of 17 December 2010 i.e. namely (i) the valuation of the Funds’ portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the Funds, (iii) the maintenance of units/shares holder registers, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

- Marketing of the units/shares of the Funds in Luxembourg and abroad.”

Art. 24. “All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as with the Law of 17 December 2010.”

Fourth resolution:

The general meeting resolves to amend article 22 of the articles of incorporation of the Company so as to insert two new paragraphs at the end with the following wording:

Art. 22. (2nd and 3rd paragraphs). “In case of a sole member, any distribution of profits shall be deemed to be allocated in its entirety to the last class of shares in the reverse numerical order.

In case of several members, any distribution of profits shall be allocated to each member in proportion to its total shareholding in the Company share capital.”

Fifth resolution:

The general meeting resolves to amend article 23 of the articles of incorporation of the Company so as to insert two new paragraphs at the end with the following wording:

Art. 23. (3rd and 4th paragraphs). “In case of a sole member, any distribution of liquidation proceeds shall be deemed to be allocated in its entirety to the last class of shares in the reverse numerical order, which shall be therefore liquidated and cancelled.

In case of several members, any liquidation proceeds upon the cancellation of a class of shares shall be allocated to holder(s) of said class of shares in proportion to their holding of the class of shares to be cancelled.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le deux mars.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Gérard LUSSAN, Managing Director, Concorde Bank Limited, né à Paris, France, le 22 avril 1938, demeurant à Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados, BWI,

ici représentée par Monsieur Philipp GREGOR, client service manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Christ Church, Barbados, le 23 février 2012.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de ALKEN LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 130.052, constituée sous la dénomination VIRMONT suivant acte notarié en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1836 du 30 août 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 864 du 27 avril 2010 (ci-après la «Société»).

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Changement de l'adresse du siège social de la Société de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg vers L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) Modification subséquente de la première phrase du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

3) Suite au remplacement de la Directive EEC/85/611 du Conseil du 20 décembre 1985 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières, telle que modifiée («Directive OPCVM III») à compter du 1^{er} juillet 2011 par la Directive 2009/65/EC du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) (refonte) («Directive OPCVM IV»), la Société qui était auparavant soumise au Chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif portant transposition de la Directive OPCVM IVII (la «Loi du 20 décembre 2002») est devenue soumise au Chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif portant transposition de la Directive OPCVM IV (la «Loi du 17 décembre 2010») à compter du 1^{er} juillet 2011. En conséquence, toutes références faites dans les statuts de la Société à la Directive OPCVM III doivent être remplacées par la Directive OPCVM IV et toutes références à la Loi du 20 décembre 2002 doit être remplacée par la Loi du 17 décembre 2010.

4) Modification de l'article 22 des statuts de la Société par l'ajout de deux paragraphes additionnels concernant la distribution des bénéficiaires à la fin de chaque année sociale.

5) Modification de l'article 23 des statuts de la Société par l'ajout de deux paragraphes additionnels concernant la distribution du produit de liquidation en cas de liquidation.

6) Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg vers L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. (1^{ère} phrase du 1^{er} paragraphe). «Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg».

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide en relation avec le point 3 de l'agenda ci-avant de modifier les articles suivants des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. «Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi du 17 décembre 2010"), ainsi que par les présents statuts.»

Art. 2. «L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 2009/65/EC ("OPCVM") et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive ("OPC") (ensemble les "Fonds"), conformément aux dispositions du chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010.

La gestion collective de portefeuille de Fonds comprend les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des Fonds, (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autre type d'actifs autorisés, (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par les Fonds sous gestion. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration des Fonds. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous "Administration" à l'annexe II de la Loi du 17 décembre 2010 i.e. à savoir (i) l'évaluation des portefeuilles des Fonds et l'évaluation des parts/actions, (ii) l'émission et le rachat de parts/actions des Fonds, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts/actions, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Commercialisation des parts/actions des Fonds au Luxembourg et à l'étranger.»

Art. 24. «Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la Loi du 17 décembre 2010.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société par l'insertion de deux nouveaux paragraphes à la fin avec la teneur suivante:

Art. 22. (2^d et 3^{ème} paragraphes). «Dans le cas d'un associé unique, toute distribution de bénéfices devra s'effectuer dans son entièreté au profit de la dernière classe d'action dans l'ordre numérique inversé.

Dans le cas de plusieurs associés, toute distribution de bénéfices devra s'effectuer au profit de chacun d'entre eux proportionnellement à leur participation au capital social de la Société.»

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 23 des statuts de la Société par l'insertion de deux nouveaux paragraphes avec la teneur suivante:

Art. 23. (3^{ème} et 4^{ème} paragraphes). «Dans le cas d'un associé unique, toute distribution du produit de liquidation devra s'effectuer dans son entièreté au profit de la dernière classe d'action dans l'ordre numérique inversé, qui sera dès lors liquidée et annulée.

Dans le cas de plusieurs associés, le produit de liquidation résultant de l'annulation d'une classe d'actions devra être attribuée au(x) détenteur(s) de ladite classe d'actions proportionnellement aux actions détenues par ce(s) dernier(s) dans la classe d'action qui sera annulée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GREGOR et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2012. LAC / 2012 / 10669. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012037348/199.

(120049803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

Société Anonyme constituée le 15 octobre 1996 suivant publication au mémorial n° 25 du 23 janvier 1997.

Les comptes annuels consolidés de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 14 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.
European Fund Administration
Société Anonyme
Christophe Bécue
Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012040748/17.

(120054533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

BBGI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037372/10.

(120050355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Project WBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.370.

Résolutions de l'associé unique prises le 8 mars

Le 8 mars 2012 à 1.00 heures, le seul partenaire de Projet WBS Luxembourg S.à r.l. a annoncé l'ordre du jour comme suit:

1, Décision de retirer M. Justin Ryan Erenkrantz (46 Whispering Pine, Irvine California 92620, USA) comme un Gérant A de la société avec effet au 8 mars 2012,

Le seul partenaire puis a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de retirer M. Justin Erenkrantz comme un Gérant A de la société avec effet au 8 mars 2012.

En l'absence d'autres questions à l'ordre du jour, le seul partenaire a déclaré la réunion close.

Project WBS, Inc.

Le seul partenaire

Représenté par Semion Smushkevich

Secrétaire de la société

Resolutions of the sole partner taken on march 8. 2012

On March 8, 2012 at 1.00 p.m., the Sole Partner of Project WBS Luxembourg S.à r.l. announced the agenda as follows:

1, Decision to remove Mr. Justin Ryan Erenkrantz (46 Whispering Pine, Irvine California 92620, USA) as a A Manager of the Company with effect at March 8, 2012;

The Sole Partner then took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to remove Mr Justin Erenkrantz as a A Manager of the Company with effect at March 8. 2012.

There being no further business on the agenda, the Sole Partner declared the Meeting closed.

Project WBS, Inc.

The Sole Partner

Represented by Semion Smushkevich

Corporate Secretary

Référence de publication: 2012038195/33.

(120050533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.085.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012040081/11.

(120053766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Yokohama SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 161.970.

L'an deux mil douze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial YOKOHAMA SPF S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 161.970 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ayant adopté ses statuts originaires suivant acte reçu par le notaire instrumentant daté du 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2052, du 3 septembre 2011, page 98.469. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Béatrice GHIOCA, juriste, et Monsieur Steve HOFFMANN, maître en droit, les deux avec même adresse professionnelles.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 200.000,- EUR pour le porter du montant actuel de 31.000,- EUR à 231.000,- EUR, par émission de 20.000 actions nouvelles, ordinaires et votantes, à libérer entièrement en espèces, et à concurrence de leur valeur nominale de 10,- EUR, sans prime d'émission, et jouissant des mêmes droits que les 3.100 actions actuellement existantes

2. Abrogation du capital autorisé et constat qu'il n'a pas été utilisé préalablement à la présente assemblée

Adaptation des dispositions de l'article 5 des statuts, par modification de l'alinéa 1^{er} et par suppression des actuels alinéas 3 à 8, mais avec maintien des alinéas 9 (mais avec suppression des mots «Le capital autorisé et» en début de phrase), 10 et 11

3. Divers.

II. Que les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'entière du capital social de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant 200.000,- EUR (deux cent mille euros), pour le porter du montant de actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), à 231.000,- EUR (deux cent trente et un mille euros), par l'émission de 20.000 (quinze mille et cent) actions ordinaires votantes nouvelles, d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, et jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'émettre ces 20.000 (vingt mille) actions nouvelles à la condition d'être intégralement libérées en espèces, mais sans prime d'émission.

Intervient à ce moment Monsieur Claude GEIBEN, avocat à la Cour, préqualifiée, qui déclare souscrire à l'entière de ces 20.000 (vingt mille) actions nouvelles et il déclare les avoir libérées entièrement en espèces.

L'intervenant produit un certificat bancaire justifiant que le montant de 200.000,- EUR (deux cent mille euros) se trouve dorénavant entièrement à la disposition de la Société.

Le notaire constate explicitement que les conditions énoncées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide que le capital autorisé et les délégations au conseil d'administration telles que contenues initialement des les statuts de la Société n'ont pas été utilisés.

L'assemblée générale décide d'abroger le capital autorisé, l'augmentation de capital qui précède l'ayant de toute manière absorbée.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'adapter les dispositions de l'article 5 des statuts en conséquence des deux résolutions qui précèdent, et elle décide de modifier l'alinéa 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à 231.000,- EUR (deux cent trente et un mille euros) représenté par 23.100 (vingt-trois mille et cent) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées».

L'assemblée générale décide d'abroger les alinéas 3 à 8 de l'article 5 des statuts.

L'assemblée décide que l'actuel alinéa 9 des statuts (devenant le nouvel alinéa 3) aura dorénavant la teneur suivante «Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

L'assemblée générale décide de maintenir les actuels alinéas 10 et 11 étant maintenus, mais que ces derniers deviennent dorénavant les alinéas 4 et 5.

L'assemblée générale décide que toutes autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Geiben, L. Backes, B. Ghioca, S. Hoffmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2012. LAC/2012/13700. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038347/81.

(120050510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Lala Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.534.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «LALA PRIVATE EQUITY S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

issue d'un acte de scission de la société «LALA S.A.», suivant acte d'assemblée générale d'approbation de scission, reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 401 du 15 février 2008.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 135 534.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE EUROS (3'359'000. EUR) afin de le porter de son montant actuel d'UN MILLION CENT VINGT MILLE EUROS (1'120'000.5 EUR) à un montant de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (4'479'000.5 EUR) par incorporation au capital social d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible, consistant en une partie de dettes (compte courant créditeur) d'un montant total de TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF EUROS et SOIXANTE ET UN CENTS (3'359'229,61 EUR) pour un montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE EUROS (3'359'000.5 EUR) y compris une prime d'émission d'un montant de DEUX CENT VINGT-NEUF EUROS et SOIXANTE ET UN CENTS (229,61 EUR).

2.- Création et émission de trois mille trois cent cinquante neuf (3'359) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000. EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

3.- Souscription et libération intégrale, au moyen du prêt apport en nature, des nouvelles actions par l'actionnaire, «LALA S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L51371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 96 525) les autres actionnaires existants ayant renoncé dans la mesure nécessaire à leur droit de souscription préférentiel.

4.- Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital précité et pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (4'479'000.- EUR) représenté par quatre mille quatre cent soixantedix-neuf (4'479) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000. EUR).»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à UN MILLION CENT VINGT MILLE EUROS (1'120'000.-EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE EUROS (3'359'000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel d'UN MILLION CENT VINGT MILLE EUROS (1'120'000.-EUR) divisé en mille cent vingt (1'120) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.EUR) chacune, à un montant de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (4'479'000.-EUR) qui sera divisé, une fois l'augmentation de capital réalisée, en quatre mille quatre cent soixante-dix-neuf (4'479) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'émettre trois mille trois cent cinquante-neuf (3'359) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.EUR) par action, chaque action nouvellement émises par la Société avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des trois mille trois

cent cinquante-neuf (3'359) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) chacune, par nouvel actionnaire, la société:

«LALA S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 96 525).

Souscription - Libération Souscription

Sont ensuite intervenus aux présentes:

(i) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

(ii) Monsieur Jean-Marc DEBATY, employé privé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leur qualité d'administrateurs de la société «LALA S.A.» avec pouvoir de signature conjointe.

Lesquels représentants et intervenants agissant ès-dites qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, ont déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée «LALA PRIVATE EQUITY S.A.», et ont déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte du seul souscripteur, la société «LALA S.A.», prédésignée, les trois mille trois cent cinquante-neuf (3'359) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) chacune.

Libération

L'intervenants préqualifiés ont libéré intégralement les trois mille trois cent cinquante-neuf (3'359) actions ordinaires nouvellement souscrites par le souscripteur susmentionné, au moyen d'un apport à la Société, d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible, consistant en une partie de dettes (compte courant créditeur) d'un montant total de TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF EUROS et SOIXANTE ET UN CENTS (3'359'229,61 EUR) pour un montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE EUROS (3'359'000.-EUR) y compris une prime d'émission d'un montant de DEUX CENT VINGT-NEUF EUROS et SOIXANTE ET UN CENTS (229,61 EUR) que le souscripteur, la société «LALA S.A.», prédésignée, possède contre la Société «LALA PRIVATE EQUITY S.A.».

Il est encore précisé, ce qui est expressément reconnu par l'assemblée générale, que de l'apport total de la prédite augmentation de capital, un montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE EUROS (3'359'000.-EUR) est alloué au capital social souscrit de la Société et le solde soit le montant de DEUX CENT VINGT-NEUF EUROS et SOIXANTE ET UN CENTS (229,61 EUR) au compte «prime d'émission» de la même Société.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport daté Strassen, le 14 novembre 2011, rédigé par «VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co SARL», réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 43 Route d'Arlon, L-8009 Strassen et signé par Monsieur Erik SNAUWAERT, réviseur d'entreprises, conformément à l'article 26-1, en connexion avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le rapport précité, qui sera après signature «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire soussigné, annexé au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement, aboutit aux conclusions suivantes:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération par le ledit seul souscripteur et d'allouer les trois mille trois cent cinquante-neuf (3'359) actions nouvellement émises par la Société audit souscripteur.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la société:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (4'479'000.-EUR) représenté par quatre mille quatre cent soixante-dix-neuf (4'479) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. CANNIZZARO DI BELMONTINO, C. AGOSTINI, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/202. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037558/136.

(120049893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

C.D.L.O., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3C, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 120.980.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03/04/2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012040137/12.

(120053682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Alpha Strategy Premium Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 146.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040102/9.

(120053617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Fondation EME, Ecouter pour Mieux s'Entendre, Fondation.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg G 200.

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels au 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION EME «Ecouter pour Mieux s'Entendre», comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION EME «Ecouter pour Mieux s'Entendre» au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 29 février 2012.

INTERAUDIT S.à r.l.

Cabinet de révision agréé

Edward KOSTKA / Vincent DOGS

Managing Partner / Partner

Bilan au 31 décembre 2011 (exprimé en EUR)

	2011	2010
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Créances		
Créances résultant de ventes et prestations de services	0,00	5.000,00
Avoirs en banques, avoir en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . .	<u>222.291,98</u>	<u>222.942,30</u>
TOTAL ACTIF	<u>222.291,98</u>	<u>227.942,30</u>
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Dotation	145.000,00	145.000,00
Excédent reporté	63.987,94	38.301,60
Déficit/Excédent de l'exercice (7)	<u>-5.258,94</u>	<u>25.686,34</u>
	203.729,00	208.987,94
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	<u>1.725,00</u>	<u>1.725,00</u>
	1.725,00	1.725,00
DETTES		
Dettes sur achats et prestations de services (3.1)	5.276,40	13.028,90
Dettes fiscales (3.2)	<u>11.561,58</u>	<u>4.200,46</u>
	16.837,98	17.229,36
TOTAL PASSIF	<u>222.291,98</u>	<u>227.942,30</u>

Compte de profits et Pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (exprimé en EUR)

	2011	2010
CHARGES		
Autres charges d'exploitation (4)	94.160,52	72.726,57
Intérêts et charges financières	27,00	27,40
Excédent de l'exercice	<u>0,00</u>	<u>25.686,34</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>94.187,52</u>	<u>98.440,31</u>
PRODUITS		
Dons	83.690,34	93.536,11
Subsides	0,00	500,00
Autres intérêts et produits assimilés	5.238,24	4.404,20
Déficit de l'exercice	<u>5.258,94</u>	<u>0,00</u>
TOTAL DES PRODUITS	<u>94.187,52</u>	<u>98.440,31</u>

1. Généralités. La Fondation EME «Ecouter pour Mieux s'Entendre» (ci-après la «Fondation») a été constituée le 21 janvier 2009 par acte notarié et a pour objet de soutenir par la musique le développement de toutes personnes et en particulier des personnes physiquement, psychologiquement ou socialement défavorisées.

2. Principes et Méthodes comptables.

2.1 Présentation des comptes annuels

L'Etablissement tient ses livres en Euros ('EUR') et les comptes annuels ont été établis en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg, utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

2.2 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement.

2.3 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

3. Dettes.

3.1 Dettes sur achats et prestations de services

La dette sur achats et prestations de services s'élève à 5.276,40 Euros. Il s'agit essentiellement des prestations 2011 payées en 2012. Au 31.12.2011, il n'y a aucune dette envers l'Etablissement public «Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte» (2010: 6.037,50 Euros).

3.2 Dettes fiscales

Les dettes fiscales sont des impôts retenus à la source sur les cachets des artistes à hauteur d'EUR 4.705,56 (2010: 1.761,10) ainsi que de la TVA à payer à décharge des ces artistes à hauteur d'EUR 6.856,02 (2010: 2.439,36).

4. Charges. Le poste «Autres charges d'exploitation» comprend essentiellement des honoraires d'artistes et des participations aux frais de production.

5. Personnel. La fondation n'employait pas de salariés pendant l'exercice.

6. Engagements hors bilan. La fondation n'a pas d'engagements hors bilan au 31.12.2011.

7. Résultat de l'exercice. La perte de l'exercice est expliquée en partie par le fait que la fondation a reçu pour le projet Malkonzerte (projet 2010/2011) une contribution financière de la Banque de Luxembourg d'un montant de EUR 12.500 en 2010. Ce don a été comptabilisé dans les comptes annuels de 2010.

Budget prévisionnel 2012 (dépenses)

Désignation	Date du paiement	Honoraires	Coûts supplémentaires	Total dépenses
Hanne Dereire - Dementia				
SOMME INTERMÉDIAIRE		2 200,00	482,00	2 682,00
Concerts hôpitaux, maisons de soin mars-juin 2012				
SOMME INTERMÉDIAIRE		16 100,00	0,00	16 100,00
Concerts pour enfants premier semestre				
SOMME INTERMÉDIAIRE		10 050,00	0,00	10 050,00
Ateliers de chant choral - CHEM + CHNP				
SOMME INTERMÉDIAIRE		4 800,00	0,00	4 800,00
Ateliers de chant choral - Foyers ALA				
SOMME INTERMÉDIAIRE		7 920,00	0,00	7 920,00
RedBlueGreen				
SOMME INTERMÉDIAIRE		12 000,00	1 800,00	13 800,00
Bodypercussion				
SOMME INTERMÉDIAIRE		7 812,50	2 250,00	10 062,50
Concerts pour enfants deuxième semestre				
SOMME INTERMÉDIAIRE		5 000,00	0,00	5 000,00
Concerts hôpitaux, maisons de soin octobre-décembre 2012				
SOMME INTERMÉDIAIRE		15 000,00	0,00	15 000,00
Schrassig Blues nov-dec 2010				
SOMME INTERMÉDIAIRE		2 000,00	0,00	2 000,00
3born RAPrésente				
SOMME INTERMÉDIAIRE		2 000,00	0,00	2 000,00
Frais de production				
SOMME INTERMÉDIAIRE		84 882,50	4 532,00	89 414,50
Interaudit (Honoraires + TVA)			1 725,00	1 725,00
Don en confiance			250,00	250,00
Frais dons CETREL				50,00
Virements Philharmonie				5,00

Frais administratifs			
SOMME INTERMÉDIAIRE	3 737,50	0,00	3 737,50
Notes de Frais			
repas CA	300,00		300,00
Indemnités kilométriques + frais	200,00		200,00
enregistrement RCS	27,00		27,00
SOMME INTERMÉDIAIRE	527,00	0,00	527,00
TOTAL 2011	89 147,00	6 507,00	95 709,00
Déjà réglé			3 209,00
A provisionner			92 500,00

Référence de publication: 2012037450/145.

(120050093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Patrimoine Les Bleuets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.895.

L'an deux mille douze, le vingt mars.

Par-devant, Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "PATRIMOINE LES BLEUETS S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 328 du 26 mars 2003. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.895.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Antoinette QURESHI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec la même adresse professionnelle.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société à responsabilité limitée «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», ayant son siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Qureshi, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2012. LAC/2012/13392 Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038201/70.

(120050536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

LNR Euro CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.169.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 Mars 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de:

* Shahram SIDDIQUI né le 8 août 1973 à Washington D.C., États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1601 Washington Avenue, Suite 800, Miami Beach, FL 33139 États-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- d'accepter la nomination de:

* Cory OLSON né le 11 Novembre 1962 à Harvey, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1601 Washington Avenue, Suite 800, Miami Beach, FL 33139 États-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02 Avril 2012.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2012039917/22.

(120052948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

**Ourakan International S.A., Société Anonyme,
(anc. Société d'Industrie Mécanique S.A.).**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 150.340.

L'an deux mille douze, le quatre janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Société d'Industrie Mécanique S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 150.340

constituée par acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C 201 du 30 janvier 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial C n° 986 du 11 mai 2010,

avec un capital social actuel de EUR 3.050.000 (trois millions cinquante mille euros), représenté par 305.000 (trois cent cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) par action, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par M. Ferdinando CAVALLI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Ferdinando CAVALLI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 305.000 (trois cent cinq mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Constatation de la réalisation de la fusion, en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

décidés par les conseils d'administration de la société dénommée «Société d'Industrie Mécanique S.A.», avec siège social à Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Probst, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 150.340, société absorbante,

et de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «Ourakan International S.A.», avec siège social à Luxembourg, 38, rue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 83.990, société absorbée, détenue à 100% par la société absorbante,

conformément au projet de fusion reçu par le notaire Martine SCHAEFFER en date du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2924 du 30 novembre 2011,

sans qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, ni par l'assemblée des actionnaires de la société absorbée, ne soit nécessaire,

les conditions de l'article 279 ayant été observées et la fusion se trouvant réalisée un mois après le 30 novembre 2011, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la société absorbante. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

2. Changement de la dénomination sociale de «Société d'Industrie Mécanique S.A.» en «Ourakan International S.A.», et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Ourakan International S.A.».

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion, en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

décidés par les conseils d'administration de la société dénommée «Société d'Industrie Mécanique S.A.», avec siège social à Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 150.340, société absorbante,

et de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «Ourakan International S.A.», avec siège social à Luxembourg, 38, rue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 83.990, société absorbée, détenue à 100% par la société absorbante,

conformément au projet de fusion reçu par le notaire Martine SCHAEFFER en date du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2924 du 30 novembre 2011,

sans qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, ni par l'assemblée des actionnaires de la société absorbée, ne soit nécessaire,

les conditions de l'article 279 ayant été observées et la fusion se trouvant réalisée un mois après le 30 novembre 2011, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la société absorbante, n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante, est fixée au premier janvier 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide ensuite de changer la dénomination sociale de la société de «Société d'Industrie Mécanique S.A.» en «Ourakan International S.A.»,

et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Ourakan International S.A.».

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Cavalli, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1467. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037666/94.

(120050087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

European Card Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.324.574,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.698.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 30 mars 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 30 mars 2012 que:

1. Les associés ont nommé avec effet immédiat M. Marc Zügel, né le 31 mai 1968, à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Neue Mainzer Straße 28, 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

2. Les associés ont nommé avec effet immédiat M. Ian Dugan, né le 14 mars 1956, en Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 30, Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

3. Les associés ont nommé avec effet immédiat M. Graham Oldroyd, né le 14 novembre 1961, à Altrincham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 30, Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

4. Les associés ont nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Par conséquent, les gérants de la Société au 30 mars 2012 sont les suivants:

- Halsey S.à.r.l.
- Daphné Charbonnet
- Christophe Gammal
- Michaël Goosse
- Paul Gunner
- Charles Barter
- Marc Zügel
- Ian Dugan
- Graham Oldroyd
- Davy Beaucé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012039745/35.

(120052806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

N Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.104.407,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

—
EXTRAIT

Le mandat de Monsieur René Johannes Henricus Maria Kuipers, gérant de la société a pris fin au 21 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N Alpha S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012040047/13.

(120052848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Program Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.074.

—
L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PROGRAM HOLDING S.A.-SPF», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32.074, constituée suivant acte notarié en date du 27 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 109 du 4 avril 1990. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916 du 3 mai 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc BESCH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Réduction du capital social à concurrence d'un million cent cinquante-quatre mille quatre-vingt-quatorze euros cinquante et un cents (EUR 1.154.094,51) le ramenant de la valeur actuelle de trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante-quatre euros soixante-neuf cents (EUR 3.483.854,69) à la valeur de deux millions trois cent vingt-neuf mille sept cent soixante euros dix-huit cents (EUR 2.329.760,18) par annulation de cent sept (107) actions dont 12 actions ont été acquises le 29 août 2011 et 95 actions ont été acquises le 23 décembre 2011 par la société;

- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence d'un million cent cinquante-quatre mille quatre-vingt-quatorze euros cinquante et un cents (EUR 1.154.094,51) le ramenant de sa valeur actuelle de trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante-quatre euros soixante-neuf cents (EUR 3.483.854,69) à la valeur de deux millions trois cent vingt-neuf mille sept cent soixante euros dix-huit cents (EUR 2.329.760,18) par annulation de cent sept (107) actions dont douze (12) actions ont été acquises le 29 août 2011 et quatre-vingt-quinze (95) actions ont été acquises le 23 décembre 2011 par la société.

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la réduction de capital ci-dessus réalisée.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «Le capital social souscrit est fixé à deux millions trois cent vingt-neuf mille sept cent soixante euros dix-huit cents (EUR 2.329.760,18), représenté par trois (3) actions A sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces, et de deux cent treize (213) actions B rachetables sans désignation de valeur nominale, telles que visées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, également libérées entièrement en espèces, jouissant des mêmes droits que les actions ordinaires.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. BESCH, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/213. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037632/72.

(120049894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

N Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.930.

—
EXTRAIT

Le mandat de Monsieur René Johannes Henricus Maria Kuipers, gérant de la société a pris fin au 21 mars 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N Beta S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012040048/13.

(120052851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Alfelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 32A, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 70.120.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012040101/11.

(120053503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 32.223.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012040117/11.

(120053519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Orion III European 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.542.

—
In the year two thousand and twelve, on fifteenth March,
before Maître March Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l. (the "Shareholder"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 62,750.-) with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853,

hereby represented by Mrs Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 14 March 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion III European 5 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 28 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1691 of 2 September 2009 and

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.542. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred forty-four thousand euro (EUR 844,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to eight hundred fifty-six thousand five hundred euro (EUR 856,500.-).

2 To issue thirty-three thousand seven hundred sixty (33,760) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred forty-four thousand euro (EUR 844,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to eight hundred fifty-six thousand five hundred euro (EUR 856,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue thirty-three thousand seven hundred sixty (33,760) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented by Marianne Smetryns, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for thirty-three thousand seven hundred sixty (33,760) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of eight hundred forty-four thousand euro (EUR 844,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and nominal value to the thirty-three thousand seven hundred sixty (33,760) shares, with a nominal value twenty-five euro (EUR 25.-) each to be issued."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the thirty-three thousand seven hundred sixty (33,760) new shares according to the above mentioned subscription.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued share capital of the Company is set at eight hundred fifty-six thousand five hundred euro (EUR 856,500.-) divided into thirty-four thousand two hundred sixty (34,260) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, such proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze mars,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l. (l'«Associé»), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de soixante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 62.750,-), ayant son siège social au 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853,

représentée aux fins des présentes par Maître Marianne Smetryns, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mars 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion III European 5 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1691 du 2 septembre 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147542. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit cent quarante-quatre mille euros (EUR 844.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent cinquante-six mille cinq cents euros (EUR 856.500,-).

2 Émission de trente-trois mille sept cent soixante (33.760) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent quarante-quatre mille euros (EUR 844.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent cinquante-six mille cinq cents euros (EUR 856.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre trente-trois mille sept cent soixante (33.760) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté par Marianne Smetryns, prénommée, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire trente-trois mille sept cent soixante (33.760) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de huit cent quarante-quatre mille euros (EUR 844.000,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport en Nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des trente-trois mille sept cent soixante (33.760) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à émettre.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les trente-trois mille sept cent soixante (33.760) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent cinquante-six mille cinq cents euros (EUR 856.500,-) divisé en trente-quatre mille deux cent soixante (34.260,-) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros (EUR 2.300).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Smetryns, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 20 mars 2012. REM/2012/267. Reçu soixante-quinze euros, 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012037611/161.

(120049806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Ventech China, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.619.

Le siège social de la société Ventech Global S.à r.l., associé de la Société, a été transféré au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 27 mars 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012040059/13.

(120052946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.339.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.844.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 12.02.2012

L'associé unique a accepté la démission de M. Andreas Demmel avec effet au 14.02.2012 et a nommé en remplacement et pour une durée indéterminée M. Ian Kent, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg né le 03.12.1976 à Birmingham, Royaume-Uni, avec effet au 14.02.2012.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Ian Kent (Gérant)
- Robert Quinn (Gérant)
- Donal Buggy (Gérant)
- Simon Barnes (Gérant)
- James Joseph Parkinson (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012040038/22.

(120052880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Becton Dickinson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 43.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.259.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1111 du 25 mai 2011.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Becton Dickinson Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012040121/14.

(120053717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

LEHNER INVESTMENTS Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 156.141.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der LEHNER INVESTMENTS Advice S.A.

die am 7. März 2012 in Luxemburg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur Ordentlichen Generalversammlung 2013, wieder bzw. endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Markus Walter Lehner (Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender)
- Rainer Thibaut (Verwaltungsratsmitglied)
- Klaus Lovgreen (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. März 2012.

Für LEHNER INVESTMENTS Advice S.A.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc Feltz

Référence de publication: 2012040044/20.

(120052926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

C.D.L.O., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3C, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 120.980.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03/04/2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012040138/12.

(120053683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Innisfree ISF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 96.549,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.570.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Innisfree Nominees Limited, an English private limited company registered with Companies House under number 03039792 (hereinafter "the Sole Shareholder"), with registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, here represented by Mr. Walter Tocco, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on under private seal;

The proxy signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Innisfree ISF S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to sixty-seven thousand and nineteen Canadian Dollars (CAD 67.017,-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 21 May 2010, published on 15 July 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1449, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 153.570 (the "Company").

The Articles of Incorporation ("the Articles") of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 March 2011 published on 15 June 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1285.

The Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Contribution in cash for the amount of twenty-nine thousand four hundred and forty-two Canadian dollars (CAD 29,442.-) (the "Contribution") and to raise it from the current amount of sixty-seven thousand and seventeen Canadian dollars (CAD 67,017.-) to the respective amount further to the contribution.

2. Issuance of twenty-nine thousand four hundred and forty-two (29,442) new class A share-quotas with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.) each, having the same rights and privileges as the existing class A sharequotas;

3. Payment and subscription of new share-quotas;

4. Amendment of article 5 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to contribute in cash the amount of twenty-nine thousand four hundred and forty-two Canadian dollars (CAD 29,442.-) (the "Contribution") in order to increase the share capital of the Company from its current amount of sixty-seven thousand and seventeen Canadian dollars (CAD 67,017.-) to ninety-six thousand four hundred and fifty-nine Canadian dollars (CAD 96,459.-) and to issue twenty-nine thousand four hundred and forty-two (29,442) new class A share-quotas with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing class A share-quotas.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe the new twenty-nine thousand four hundred and forty-two (29,442) new class A share-quotas with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing class A share-quotas, as was certified to the undersigned notary by production of a bank certificate.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the first part of article 5 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and shall read from now on as follows:

“ Art. 5. Share capital. The share capital is set at ninety-six thousand four hundred and fifty-nine Canadian dollars (CAD 96,459.-) represented by:

1. Nineteen thousand one hundred (19,100) ordinary share-quotas (the "Ordinary Share-quotas"),
 2. Seventy-three thousand one hundred and fifty-nine (73,159) class "A" share-quotas (the "Class A Share-quotas"),
 3. Three thousand and five hundred (3,500) class "B" share-quotas (the "Class B Share-quotas"),
 4. One hundred (100) class "C" share-quotas (the "Class C Share-quotas"),
 5. One hundred (100) class "D" share-quotas (the "Class D Sharequotas"),
 6. One hundred (100) class "E" share-quotas (the "Class E Share-quotas"),
 7. One hundred (100) class "F" share-quotas (the "Class F Share-quotas"),
 8. One hundred (100) class "G" share-quotas (the "Class G Sharequotas"),
 9. One hundred (100) class "H" share-quotas (the "Class H Share-quotas"),
 10. One hundred (100) class "I" share-quotas (the "Class I Share-quotas"),
- with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.

The Class A to I Share-quotas are together referred to as the "Specific Class of Share-quotas" and the Ordinary Share-quotas and share-quotas of Specific Class of Share-quotas are together referred to as the "Share-quotas".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,350.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Innisfree Nominees Limited, une private limited company de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 03565361, ayant son siège social au Abacus House, 33, Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, ("l' Associé Unique") représentée aux fins des présentes par Monsieur Walter Tocco, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l' Associé est les seul et unique associé de Innisfree ISF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F

Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de CAD 67.017,- (soixante-sept mille dix-sept dollars canadiens) constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 21 Mai 2010, publié le 15 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1449, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 153570 (la «Société»).

Les Statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date 24 mars 2011, publié le 15 juin 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1285.

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Apport en numéraire de CAD 29.442,- (vingt-neuf mille quatre cent quarante-deux dollars canadiens («l' Apport») afin de porter le capital social de son montant actuel de CAD 67.017,- (soixante-sept mille dix-sept dollars canadiens) à due concurrence du montant de l'apport.

2. Emission de 29.442 (vingt-neuf mille quatre cent quarante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale CAD 1,-(un dollar canadien), chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes.

3. Paiement et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales.

4. Modification de la première partie de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'effectuer un Apport en numéraire d'un montant de CAD 29.442,- (vingt-neuf mille quatre cent quarante-deux dollars canadiens) («l'Apport») afin de porter le capital social de son montant actuel de CAD 67.017,- (soixante-sept mille dix-sept dollars canadiens) à CAD 96.459, (quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-neuf dollars canadiens) et d'émettre 29.442 (vingt-neuf mille quatre cent quarante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale CAD 1,- (un dollar canadien) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales catégorie A existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé souscrire les 29.442 (vingt-neuf mille quatre cent quarante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale CAD 1,- (un dollar canadien) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

À la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, la première partie de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à CAD 96.549,- (quatre-vingt-seize mille cinq cent quarante-neuf dollars canadiens) représenté par:

1. 19.100 (dix-neuf mille cent) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
2. 73.159 (soixante-treize mille cent cinquante-neuf) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
3. 3.500 (trois mille cinq cents) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
4. 100 (cent) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
5. 100 (cent) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
6. 100 (cent) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
7. 100 (cent) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
8. 100 (cent) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
9. 100 (cent) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
10. 100 (cent) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
ayant chacune une valeur nominale CAD 1,- (un dollar canadien).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.350,- (mille trois cent cinquante euros).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: W. Tocco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012037522/152.

(120049977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Upsilon II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.511.

Extrait des résolutions des associés du 23 mars 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur René Maurice Pierre Olivier Alain Beltjens, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 23 mars 2012.

2. Madame Cécile Christiane J Gadisseur, demeurant professionnellement au 11 -13 boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg a été nommée gérante de classe B de la Société avec effet au 23 mars 2012 pour une durée indéterminée.

- Delloula Aouinti - gérante de classe A
- Samantha Pepper - gérante de classe A
- Alexis Gisselbrecht - gérant de classe A
- Frederic Paul Claude Laurent - gérant de classe B
- Cécile Christiane J Gadisseur - gérante de classe B
- Mirko Fischer - gérant de class B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2012.

Pour Upsilon II S.à r.l.

Samantha Pepper

Gérante de classe A

Référence de publication: 2012040058/25.

(120052798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Queensgate Carry Partner, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.702.

STATUTS

Extraits

1. L'Associé responsable solidairement. Queensgate Carry Partner GP Coop S.A., une société coopérative organisée comme une société anonyme, ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'"Associé Gérant Commandité").

2. Le nom, L'objet social et Le siège social.

(i) Le nom de la Société est "Queensgate Carry Partner".

(ii) L'objet de la Société est, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, d'agir en qualité d'associé commanditaire du Fonds et de bénéficiaire du carried interest, afin de générer des bénéfices à distribuer conformément au Contrat de Société (Limited Patnership Agreement). La Société peut s'engager, exécuter et réaliser tout contrat ou engagement et exercer toute activité ou transaction qui de l'avis de l'Associé Gérant Commandité est nécessaire ou conseillée afin de réaliser l'objet susvisé.

(iii) Le siège social de la Société est établi au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg ou en tout autre lieu à Luxembourg où l'Associé Gérant Commanditaire peut décider d'établir la Société en temps voulu.

3. La gérance et pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité a la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle des opérations et affaires de la Société, et a les pouvoirs et les capacités les plus larges pour entreprendre toutes les actions nécessaires afin de réaliser l'objet social de la Société, et doit consacrer tout le temps et l'attention qui sont raisonnablement nécessaires pour la gestion des affaires de la Société et doit agir et gérer la Société avec l'assistance, en temps voulu, de mandataires, préposés ou employés de la Société qui lui semble nécessaires. A l'exception des cas où un Associé Commanditaire a notifié l'Associé Gérant Commandité qu'il exerce ses droits conformément à l'article 8.1, les Associés Commanditaires ne doivent pas s'immiscer dans la gestion ou le contrôle des opérations et affaires de la Société, ne doivent sous aucun prétexte interférer avec la conduite ou la gestion de la Société ou voter des résolutions concernant la Société autres que celles prévues conformément au Contrat de Société (Limited Partnership Agreement).

4. Le capital social. Le capital social est de cent livres Sterlings (GBP 100) représenté par cent (100) Parts (Share) d'Associé Commanditaire.

5. La désignation des Associés Commanditaires et de leurs apports.

(i) Les associés commanditaires sont les suivants: The Loh Yee Trust, une indivision (trust) de droit anglais, ayant son siège social à Trafalgar Court, 2nd Floor, East Wing, Admirai Park, St Peter Port, Guernesey ("Loh Yee Trust") et LJ Capital (Mauritius) Limited, une société de droit de l'île Maurice, ayant son siège social au C/O Kross Border Trust Services Limited, St. Louis Business Centre, Cnr Desroches & St. Louis Streets, Port Louis, Ile Maurice ("LJ Capital (Mauritius) Limited"); (collectivement, les "Associés Commanditaires").

(ii) Loh Yee Trust souscrit cinquante (50) Parts pour un montant de cinquante livres Sterlings (GBP 50,00) représentant sa Participation (Interest) et LJ Capital (Mauritius) Limited souscrit pour cinquante (50) Parts pour un montant de cinquante livres Sterlings (GBP 50,00) représentant sa Participation.

6. La date à laquelle la société doit commencer et celle où elle doit finir.

(iii) La date à laquelle la société est constituée est le cinq mars de l'an deux mille douze (5 mars 2012).

(iv) La Société sera dissoute 90 jours après la fin de la procédure de liquidation du Fonds (Fund).

Queensgate Carry Partner,
Limited Liability Partnership (Société en commandite simple)
(The "Partnership")

EXCERPTS

1. Member who is jointly and Severally liable. Queensgate Carry Partner GP Coop SA, a Luxembourg cooperative company organised as a public limited company (société coopérative organisée comme une société anyome) whose registered office is at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the "General Partner").

2. Name, Purpose and Registered office of the Partnership.

(i) The name of the Partnership is "Queensgate Carry Partner",

(ii) The purpose of the Partnership is in Luxembourg and elsewhere to act as a limited partner and carried interest partner in the Fund with a view to producing profits for distribution in accordance with this Agreement. The Partnership may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in ail activities and transactions as may in the opinion of the General Partner be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purpose.

(iii) The place of central administration of the Partnership shall be at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the General Partner shall from time to time determine.

3. Management and General Partner's powers. The General Partner shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Partnership and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Partnership and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business of the Partnership and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of agents, servants or other employees of the Partnership as it shall deem necessary. Except to the extent that a Limited Partner has notified the General Partner that it is exercising its rights pursuant to this clause 8.1, the Limited Partners shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Partnership and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in or in any way to Interfere in the conduct or management of the Partnership or to vote on matters relating to the Partnership other than as set forth in this Agreement.

4. Share capital. The Partnership has a share capital of one hundred pounds (GBP 100) divided into one hundred (100) shares representing the Interest in the Partnership.

5. Designation of the Limited Partners and of their Capital Contribution.

(i) The following partners are Limited Partners: the Loh Yee Trust, trust established under the English law, whose registered office is at Trafalgar Court, 2nd Floor, East Wing, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey ("Loh Yee Trust"); and LJ Capital (Mauritius) Limited, a company established under the laws of Mauritius, whose registered office is at C/O Kross Border Trust Services Limited, St. Louis Business Centre, Cnr Desroches & St. Louis Streets, Port Louis, Mauritius ("LJ Capital (Mauritius) Limited") (together, the "Limited Partners").

(ii) Loh Yee Trust makes a subscription for fifty (50) shares representing its Interest in the Partnership for a total amount of fifty pounds (GBP 50); and LJ Capital (Mauritius) Limited makes a subscription for fifty (50) shares representing its Interest in the Partnership for a total amount of fifty pounds (GBP 50).

6. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.

(i) The date on which the Partnership commences is the fifth of March in the year two thousand and twelve (5 March 2012).

(ii) The Partnership will end 90 days after the end of the liquidation process of the Fund.

Queensgate Carry Partner GP Coop S.A.
ALEXANDER de MEYER
MANAGER

Référence de publication: 2012037634/91.

(120049707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Naropère S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.787.

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"CLS LUXEMBOURG S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register in Luxembourg, under section B number 110 163,

duly represented by:

Ms Sandra CALVARUSO, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 December 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of "NAROPERE S.à r.l." (the "Company") a company ("société à responsabilité limitée") established and having its registered office at 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113 787, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 20 January 2006, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 787 on 19 April 2006 and page 37766. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 17 July 2006 and published in the Mémorial on 28 September 2006, number 1816 and page 87160.

The appearing party representing the whole corporate capital and acting in its capacity as sole shareholder, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVED to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of TWO MILLION EURO (2'000'000.EUR) in order to raise it from its current amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (3'500'000.-EUR) to an amount of FIVE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (5'500'000.-EUR).

Second resolution

The sole shareholder RESOLVED to create and issue eighty thousand (80'000) new additional shares, having each a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) all vested with the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed and fully paid up in cash without any issued paid in share premium, in a aggregate amount of TWO MILLION EURO (2'000'000.-EUR).

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

Mrs Sandra CALVARUSO, prenamed,

acting as a special proxy holder of the sole shareholder, the Company "CLS LUXEMBOURG S.à r.l." prementioned; pursuant to the prenamed proxy,

which proxy holder, acting in said capacity, declared to subscribe, in the name and on behalf of the Company "CLS LUXEMBOURG S.à r.l.", to all eighty thousand (80'000) newly issued shares with a par value of TWENTYFIVE EURO (25.-EUR) per share, by a contribution in cash of TWO MILLION EURO (2'000'000.-EUR).

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash, thus a total amount of TWO MILLION EURO (2'000'000.-EUR) has been produced to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder RESOLVED to amend the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation so to give it henceforth the following wording:

Art. 6. (First paragraph). "The Company's corporate capital is fixed at FIVE MILLION FIVE HUNDRED EURO (5'500'000.-EUR) divided into two hundred and twenty thousand (220'000) ordinary shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze,
le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«CLS LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 55 avenue la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 163,

dûment représentée par:

Mademoiselle Sandra CALVARUSO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signée, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associée unique de «NAROPERE S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113 787, constituée suivant acte notarié en date du 20 janvier 2006, lequel acte notarié fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 787 du 19 avril 2006, page 37766. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 17 juillet 2006, publié au Mémorial le 28 septembre 2006, sous le numéro 1816 et page 87160.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et agissant en tant que seule associés, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a DECIDÉ d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS D'EUROS (2'000'000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3'500'000.-EUR) à un montant de CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (5'500'000.-EUR).

Deuxième résolution

L'associée unique a DECIDÉ de créer et d'émettre quatre-vingt mille (80'000) nouvelles parts sociales supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) toutes émises avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, a souscrire et libérées intégralement en numéraire sans paiement d'une prime d'émission quelconque, d'un montant total de DEUX MILLIONS D'EUROS (2'000'000.EUR).

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenue:

Mademoiselle Sandra CALVARUSO, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la seule associée, la Société «CLS LUXEMBOURG S.à r.l.», prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée,

laquelle mandataire, agissant en sa susdite capacité, a déclaré souscrire, au nom et pour compte de la Société «CLS LUXEMBOURG S.à r.l.» toutes les quatre-vingt mille (80'000) nouvelles parts sociales ordinaires présentement émises d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.EUR) par part sociale et libérer ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de DEUX MILLIONS D'EUROS (2'000'000.-EUR).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport d'un montant total de DEUX MILLIONS D'EUROS (2'000'000.-EUR) ont été présentés au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique a DECIDÉ de modifier le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (5'500'000.-EUR) divisé en deux cent vingt mille (220'000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CALVARUSO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2012. Relation: EAC/2012/48. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037598/123.

(120049889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Northam Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.838.

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-eighth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Northam Fund Management Limited", a private limited company incorporated and organised under the laws of Canada, having its registered office at 909, 2 Carlton Street, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada and registered with the Registrar of Companies of Ontario under the number Canada 1505626,

here represented by Mr Christian Lennig, Rechtsanwalt, residing professionally at L-2314 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Toronto, Canada on 10 November 2011 (the "Sole Shareholder"),

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company (Société à responsabilité limitée) "Northam Property Funds Management S.à r.l.", with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 140 838, has been incorporated by a deed dated July 29, 2008 and enacted by the undersigned notary, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 25, 2008 under number 2053 (hereafter the "Management Company").

- That the share capital of the Management Company amounts to one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

- That the appearing party is the Sole Shareholder of the Management Company, representing 100 % of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Decision to change the corporate object of the Management Company in order to enable the Management Company to manage more than one Luxembourg specialised investment fund and to amend article 2 of the Management Company's articles of incorporation (the "Articles") accordingly, which shall read as follows:

"The exclusive purpose of the Management Company is the creation, administration and management in Luxembourg of specialised investment funds governed by the 2007 Law (the "SIFs").

The Management Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the SIFs. It may, on behalf of the SIFs, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or other permitted assets, proceed to any registrations and transfers in its name on behalf of the SIFs and holders of units of the SIFs, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the SIFs. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Management Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, in accordance with chapter 16 of the 2010 Law and, where applicable, within the limits set forth by the 2007 Law".

2. Decision to replace any references in the Articles to the law dated 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment by references to the Luxembourg law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment.

3. Miscellaneous.

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the corporate object of the Management Company in order to enable the Management Company to manage more than one Luxembourg specialised investment fund and to amend article 2 of the Articles accordingly, which shall read as follows:

"The exclusive purpose of the Management Company is the creation, administration and management in Luxembourg of specialised investment funds governed by the 2007 Law (the "SIFs").

The Management Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the SIFs. It may, on behalf of the SIFs, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or other permitted assets, proceed to any registrations and transfers in its name on behalf of the SIFs and holders of units of the SIFs, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the SIFs. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Management Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, in accordance with chapter 16 of the 2010 Law and, where applicable, within the limits set forth by the 2007 Law".

Second resolution

The Sole Shareholder decides to replace any references in the Articles to the law dated 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment by references to the Luxembourg law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes

Im Jahr zweitausendelf,

am achtundzwanzigsten Tag des Monats Dezember.

Vor Uns Notar Maître Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Northam Fund Management Limited, eine unter kanadischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 909, 2 Carlton Street, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Kanada eingetragen beim Registrar of Companies of Ontario unter der Nummer Canada 1505626,

vertreten durch Herrn Christian Lennig, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-2314 Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 10. November 2011 in Toronto, Kanada, ausgestellt wurde (der "Alleinige Gesellschafter").

Diese Vollmacht bleibt, nachdem sie «ne varietur» von dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, dieser Urkunde beigelegt, um mit dieser einregistriert zu werden.

Die Erschienene, wie beschrieben vertreten, beauftragt den Notar Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée) „Northam Property Funds Management S.à r.l.“, mit Sitz in 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister, Abschnitt B Nummer 140 838, durch Urkunde des amtierenden Notars am 29. Juli 2008 gegründet wurde; die Urkunde wurde im Luxemburgischen Amtsblatt, dem Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 25. August 2008, unter der Nummer 2053 veröffentlicht (im Folgenden die "Verwaltungsgesellschaft").

- Dass sich das Gesellschaftskapital der Verwaltungsgesellschaft auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) beläuft, eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (1.000,-EUR).

- Dass die Erschienene als Alleiniger Gesellschafter der Verwaltungsgesellschaft 100 % des Gesellschaftskapitals repräsentiert.

- Dass die Erschienene die folgende Tagesordnung festgelegt hat:

Tagesordnung

1. Beschluss zur Abänderung des Gesellschaftszwecks der Verwaltungsgesellschaft, um es der Verwaltungsgesellschaft zu ermöglichen mehr als einen Luxemburgischen spezialisierten Investmentfonds zu verwalten und dementsprechend Artikel 2 der Satzung der Verwaltungsgesellschaft (die "Satzung") wie folgt abzuändern:

"Der ausschließliche Zweck der Verwaltungsgesellschaft ist die Gründung, Verwaltung und die Führung in Luxemburg von spezialisierten Investmentfonds gemäß dem Gesetz von 2007 (die "SIFs").

Die Verwaltungsgesellschaft wird sämtliche mit der Geschäftsführung, Verwaltung und Vermarktung der SIFs verbundenen Tätigkeiten durchführen. Sie kann im Namen der SIFs Verträge schließen, Wertpapiere oder andere zulässige Vermögenswerte erwerben, veräußern, tauschen und übergeben, kann im Namen der SIFs und der Anteilhaber der SIFs Eintragungen und Übertragungen vornehmen lassen und deren Rechte und Vorrechte ausüben, wie insbesondere die Ausübung von mit den Wertpapieren, die die Vermögenswerte der SIFs bilden, verbundenen Stimmrechten. Die vorstehende Aufzählung ist nicht als abschließend, sondern als beispielhaft anzusehen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann sämtliche Tätigkeiten ausüben, die sie für die Erfüllung ihres Zwecks als nützlich erachtet und die im Einklang mit Kapitel 16 des Gesetzes von 2010 und gegebenenfalls des Gesetzes von 2007 stehen".

2. Beschluss zur Ersetzung jeder Bezugnahme in der Satzung auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen durch Bezugnahmen auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 Decision über Organismen für gemeinsame Anlagen.

3. Verschiedenes.

Somit wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die Abänderung des Gesellschaftszwecks der Verwaltungsgesellschaft, um es der Verwaltungsgesellschaft zu ermöglichen mehr als einen Luxemburgischen spezialisierten Investmentfonds zu verwalten und dementsprechend Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

"Der ausschließliche Zweck der Verwaltungsgesellschaft ist die Gründung, Verwaltung und die Führung in Luxemburg von spezialisierten Investmentfonds gemäß dem Gesetz von 2007 (die "SIFs").

Die Verwaltungsgesellschaft wird sämtliche mit der Geschäftsführung, Verwaltung und Vermarktung der SIFs verbundenen Tätigkeiten durchführen. Sie kann im Namen der SIFs Verträge schließen, Wertpapiere oder andere zulässige Vermögenswerte erwerben, veräußern, tauschen und übergeben, kann im Namen der SIFs und der Anteilhaber der SIFs Eintragungen und Übertragungen vornehmen lassen und deren Rechte und Vorrechte ausüben, wie insbesondere die Ausübung von mit den Wertpapieren, die die Vermögenswerte der SIFs bilden, verbundenen Stimmrechten. Die vorstehende Aufzählung ist nicht als abschließend, sondern als beispielhaft anzusehen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann sämtliche Tätigkeiten ausüben, die sie für die Erfüllung ihres Zwecks als nützlich erachtet und die im Einklang mit Kapitel 16 des Gesetzes von 2010 und gegebenenfalls des Gesetzes von 2007 stehen".

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die Ersetzung jeder Bezugnahme in der Satzung auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen durch Bezugnahmen auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der vorstehend genannten Parteien die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Wunsch der vorstehend genannten Parteien ist bei Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich.

Daraufhin wurde das Vorangehende in Luxemburg, zu dem oben genannten Datum, notariell beurkundet.

Nachdem der Text der Erschienenen vorgelesen wurde, wurde die vorliegende Urkunde im Original von dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei gemeinsam mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 2. Januar 2012. Relation: EAC/2012/58. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037602/144.

(120049892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

C.D.L.O., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3C, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 120.980.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03/04/2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012040139/12.

(120053684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 35.704.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pour: COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012040165/15.

(120053501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.131.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.231.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of March,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

PELLEAS INVESTMENTS TWO LIMITED, a company incorporated in the Cayman Islands (registered no. 220136), whose registered office is at the offices of Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs. Audrey MUCCIANTE, avocat à la Cour, with professional address at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 March 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Pelleas Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B127.231, incorporated pursuant to a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 March 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1225 dated 21 June 2007. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of M^e Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 17 December 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 239 dated 4 February 2009.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of Article 13 of the Articles:

First resolution

The sole shareholder, pursuant to a request from its ultimate UK shareholder, decides to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 21 December of one year to 20 December of the following year.

For the avoidance of doubt, the sole shareholder acknowledges and resolves that the current financial year of the Company which started on 1 January 2012 will close on 20 December 2012, and that the subsequent financial year will start on 21 December 2012 and will end on 20 December 2013.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 14.1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **14.1.** The company's financial year runs from twenty-one December of one year to twenty December of the following year.

The Shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 10.4 of the Articles so that it shall now read as follows:

" **10.4.** Meetings of the board of managers are quorate if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg."

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le seize mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Pelleas Investments Two Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caymans (numéro d'immatriculation 220136), ayant son siège social sis c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

ici représentée par Me Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2012, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrés en même temps avec l'autorité d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Pelleas Investments S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.231, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg le 26 mars 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1225 le 21 juin 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire résidant alors à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 17 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 239 le 4 février 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, requit le notaire d'acter les résolutions suivantes conformément à l'Article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales, du 10 août 1915, comme modifié (la "Loi sur les Sociétés"), suite à lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront inscrites sur un procès-verbal et article 13 des Statuts:

Première résolution

L'associé unique décide, sur demande exprès de son associé final anglais, de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, de sorte que l'exercice social de la Société commencera le 21 décembre d'une année et se terminera le 20 décembre de l'année suivante.

Pour éviter tout doute, l'associé unique reconnaît et décide que l'exercice social en cours de la Société commencé le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 20 décembre 2012, et que l'exercice social suivant commencera le 21 décembre 2012 et se terminera le 20 décembre 2013.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts de la Société, lesquels devront dorénavant se lire comme suit:

" **14.1.** L'exercice social de la société commence le 21 décembre d'une année et se termine le 20 décembre de l'année suivante.

Le ou les associés peuvent abrégier la durée de l'exercice social à tout moment."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10.4 des Statuts de la Société, lesquels devront dorénavant se lire comme suit:

" **10.4.** Le conseil de gérance est valablement constitué et peut valablement délibérer si au moins deux (2) des managers sont (i) présents ou représentés et (ii) physiquement présents à Luxembourg."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MUCCIANTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2012. LAC/2012/12724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012037618/115.

(120049725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Ability M3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.119.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 3 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040069/10.

(120053485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Ability m3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.120.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 3 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040070/10.

(120053484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Ability Elsdorf Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 125.433.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 3 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040071/10.

(120053488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 56.766.

Société Anonyme constituée le 15 octobre 1996 suivant publication au mémorial n° 25 du 23 janvier 1997.

Les comptes annuels sociaux de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 14 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

European Fund Administration

Société Anonyme

Christophe Becue

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012040750/17.

(120054535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, Etablissement Public.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 30.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040120/9.

(120053301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Smith & Nephew International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 67.514.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), was held an Extraordinary General Meeting (the "General Meeting") of the shareholders of "SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, number 67.514, incorporated by a notarial deed on December 8, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 122 of February 26, 1999 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on July 30, 2004 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 816 of August 10, 2004.

The General Meeting is presided by Mr. Damien MATTUCCI, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

The Chairman appoints as secretary of the General Meeting Mr. Quentin BRASSEUR, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

The General Meeting elects as scrutineer Mrs. Marie-Line SCHUL, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen..

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following

Agenda

a) Transfer of the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen with immediate effect and amendment, with same effect, of the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company;

b) Update of the company's articles of incorporation in accordance with new dispositions of the law of 25 August 2006;

c) Any other business.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, with immediate effect.

As a consequence, with same effect, the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company is amended and shall forthwith read as follows:

“ **Art. 2. (First paragraph).** The registered office is established in the municipality of Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg. “

Second resolution

The General Meeting resolved to update the articles of incorporation of the Company in accordance with new dispositions of the law of 25 August 2006. As consequence the article 6, 11, 12 and 16 of articles of incorporation has been modified as follows:

“ **Art. 6. Introduction of a second paragraph.** However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the company.”

“ **Art. 12.** Toward third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signature of two category A directors and two category B directors or or by the sole signature of the sole director or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with public administration, the company is validly represented by one category A director and one category B director, whose joint signature legally commits the company.”

“ **Art. 16. Second sentence.** It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company’s share capital.”

The general meeting resolves to amend the article 11 of the articles of incorporation by deletion of the second paragraph.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Strassen, in the new registered office of the Company on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S’est tenue l’Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l’“Assemblée Générale”) de «SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, Section B sous le numéro 67.514, constituée suivant acte notarié en date du 8 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations numéro 122 du 26 février 1999 (la “Société”). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 816 du 10 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, employé privé avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, employé privé avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

L’assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, employée privée avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen. .

Le bureau de l’assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d’acter que:

I) L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

a) Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L8030 Strassen, avec effet immédiat et modification, avec même effet, du premier alinéa de l’article 2 des statuts de la Société;

b) Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006;

c) Divers.

II) Les actionnaires présents et représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d’actions possédées par chacun d’eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés ainsi que les membres du bureau, celle-ci restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III) Que l’intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée réunissant l’intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l’ordre du jour.

Après délibération, l’Assemblée Générale prend à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Assemblée Générale a décidé de transférer le siège de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet immédiat. En conséquence, avec même effet, le premier alinéa de l’article 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de mettre à jour les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, les articles 6, 11, 12 and 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. Ajout d'un deuxième alinéa.** Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société.** est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux administrateurs de catégorie A et de deux administrateurs de catégorie B ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B seront nécessaires pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques..»

« **Art. 16. Deuxième phrase.** Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 par suppression du deuxième paragraphe..

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, Q. BRASSEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/225. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037685/139.

(120049896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

C.D.L.O., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3C, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 120.980.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03/04/2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012040140/12.

(120053685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

T & D Immo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8213 Mamer, 69, rue du Baumbusch.

R.C.S. Luxembourg E 4.733.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf, den dreiundzwanzigsten März

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Thomas genannt Tom BIESDORF, Beamter, geboren zu Differdingen, am 12. Oktober 1972, und seine Ehegattin

2.- Frau Dunja GRUNOW, Sport und Bewegungstherapeutin, geboren zu D-Memmingen, am 17. Oktober 1977, zusammen wohnhaft in L-8213 Mamer, 69, rue du Baumbusch.

Welche Kompargenten folgendes beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 und Folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Verkauf, die Errichtung und die Verwaltung von Immobilien unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 3. Die Bezeichnung der Zivilgesellschaft lautet "T&D Immo S.C.I."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich der Gemeinde Mamer.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt eintausend Euro (1.000,-EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je zehn Euro (10,- EUR).

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Thomas genannt Tom BIESDORF, fünfzig Anteile	50
2.- Frau Dunja GRUNOW, fünfzig Anteile	50
Total ein hundert Anteile,	100

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile an eine Drittperson zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von 4 Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschließen.

Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 11. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

Art. 12. Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter sooft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt.

Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz am dritten Freitag im Monat Januar um 11.30 Uhr, um über

die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäß Artikel 7 der Satzung zu befinden.

Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 13. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschließt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgesetzt.

2.- Zu Geschäftsführern werden ernannt:

- Herr Thomas genannt Tom BIESDORF, Beamter, geboren zu Differdingen, am 12. Oktober 1972, und seine Ehegattin
- Frau Dunja GRUNOW, Sport und Bewegungstherapeutin, geboren zu D-Memmingen, am 17. Oktober 1977, zusammen wohnhaft in L-8213 Mamer, 69, rue du Baumbusch.

3.- Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet. Für den Ankauf, Verkauf von Immobilien und jede Form von Finanzierung oder Refinanzierung des Gesellschaftsvermögens wird die Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern benötigt.

4.- Der Gesellschaftssitz befindet sich L-8213 Mamer, 69, rue du Baumbusch.

Gezeichnet: Tom Biesdorf, Dunja Grunow

Luxemburg, den 23. März 2012 in Mamer.

Für gleichlautende Ausfertigung

Tom Biesdorf / Dunja Grunow

Référence de publication: 2012037694/87.

(120049708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Patrimoine Marmotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.917.

L'an deux mille douze, le vingt mars.

Par-devant, Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "PATRIMOINE MARMOTTE S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 27 mars 2003. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.917.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Antoinette QURESHI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec la même adresse professionnelle.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée « ne varietur » par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société à responsabilité limitée « GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. », ayant son siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 298 (le « Liquidateur ») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la « Loi »). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Qureshi, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2012. LAC/2012/13393. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038202/70.

(120050537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Youpube S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Enseigne commerciale: D&S.

Siège social: L-4698 Lasavage, 59, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 154.872.

L'an deux mille douze, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «YOUPUBE S.à r.l.», avec siège social à L-4053 Esch-sur-Alzette, 20 rue des Charbons, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2027 en date du 29 septembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.872,

ici représentée par sa gérante technique:

Madame Vera Maria CAVALEIRO PIREs, employée privée, demeurant à L-3961 Ehlang, 33 rue des Trois Cantons

- et par son gérant administratif:

- Monsieur Davide Alberto PIREs, gérant, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 20 rue des Charbons,

2.- Monsieur Davide Alberto PIRES, prdit, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Sergio Amaro DIAS GOMES, indpendant, demeurant à L4698 Lasauvage, 59 rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs dclarations comme suit:

Les parts sociales de la socit "YOUPUBE S.r.l.", se trouvent actuellement rparties comme suit:

- Monsieur Davide Alberto PIRES, prdit,	100 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts.

Par les prsentes, Monsieur Davide Alberto PIRES, prnomm, dclare cder et transporter, cinquante (50) PARTS SOCIALES qu'il dtient dans la prdite socit à Monsieur Sergio Amaro DIAS GOMES, prdit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6250.-), somme que le cdant dclare avoir reue du cessionnaire, avant la passation des prsentes directement et en dehors la prsence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et dcharge pour solde.

La socit "YOUPUBE S.r.l.", prnomme et reprsente comme il vient d'tre dit, dclare accepter la cession ci-avant mentionne conformment à l'article 190 de la loi sur les socits commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empchement ou opposition qui puisse en arrter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la socit "YOUPUBE S.r.l.", se trouve rparti de la manire suivante:

- Monsieur Davide Alberto PIRES, prdit	50 parts
- Monsieur Sergio Amaro DIAS GOMES, prdit	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts.

Assemble Gnrale Extraordinaire

Et à l'instant mme les associs reprsentant l'intgralit du capital social ont dclar vouloir se considrer comme dument convoqu en assemble gnrale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite ds avant ce jour, ont pris les rsolutions suivantes:

Premire rsolution

L'assemble gnrale extraordinaire dcide de modifier l'objet social de la socit et de modifier par consquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La socit a pour objet:

- l'exploitation d'une sandwicherie, la distribution de snack et la vente de boissons non alcoolise,
- l'exploitation d'une agence de publicit en runissant les commerants luxembourgeois dans une brochure sous encarts publicitaires divise par rgions ainsi que la ralisation d'objets publicitaires avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manires dans toutes affaires, entreprises, ou socits ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le dveloppement de son entreprise, à lui procurer des matires premires ou à faciliter l'coulement de ses produits.

Deuxime rsolution

L'assemble gnrale extraordinaire dcide d'ajouter une enseigne commerciale à sa dnomination et dcide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La socit prend la dnomination de «YOUPUBE S.r.l.» ayant comme enseigne commerciale «D&S».

Troisime rsolution

L'assemble gnrale dcide:

a) de rvoquer à compter de ce jour de sa fonction de grante technique: Madame Vera Maria CAVALEIRO PIRES, employe prive, demeurant à L-3961 Ehrlange, 33 rue des Trois Cantons, et lui accorde dcharge pour l'accomplissement de son mandat.

b) de nommer à compter de ce jour pour une dure indtermine:

- dans la fonction de grant technique:
 - Monsieur Davide Alberto PIRES, prdit.
- dans la fonction de grant administratif:
 - Monsieur Sergio Amaro DIAS GOMES, prdit.

Quatrime rsolution

La socit est valablement engage en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux grants.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Lasauvage et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le siège social est établi à Lasauvage.

(Le reste sans changement.)

L'adresse du siège est fixée à L-4698 Lasauvage, 59 rue Principale.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800. - EURO).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cavaleiro Pires; D. Pires; S. Dias Gomes, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2012. Relation: EAC/ 2012/2927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012037742/87.

(120050105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Ability Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.021.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040072/10.

(120053489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.722.

In the year two thousand and twelve, on the ninth of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 2bCapital S.A., with registered office in rue Leopoldo Couto de Magalhaes, Junior 758, 2° andar, Cidade de Sao Paulo, incorporated under the laws of Brasil,

duly represented by Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on 19 December 2011, which remained attached and has been registered with the deed of incorporation hereinafter referred, signed on December 22, 2011 before Maître Martine SCHAEFFER, number 3184 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on the 27 December 2011 with the relation LAC/2011/58422, not yet deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The presaid company 2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l. is a limited liability company (société à responsabilité limitée), not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having its registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated December 22, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The appearing party representing the entire share capital of the Company explained to the notary that, due to an error the registered office was erroneously indicated in article 3 of the Articles of Incorporation with Luxembourg instead of Münsbach.

As a consequence article 3 of the deed of Incorporation should read in its English version:

“ Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the present Articles.

3.3 However, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within Münsbach.

3.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le neuf mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

- Une société 2bCapital S.A., constituée et existant selon les lois du Brésil, ayant son siège social rue Leopoldo Couto de Magalhaes, Junior 758, 2^o andar, Cidade de Sao Paulo, ,

représentée par Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement à 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2011, qui est restée annexée et a été enregistrée avec l’acte de constitution ci-après cité, signé le 22 décembre 2011 pardevant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 3184 de son répertoire et enregistré à l’Administration de l’Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 27 décembre 2011 sous la relation LAC/2011/58422, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

La prédite société 2bCapital Luxembourg General Partner S.à r.l est une société à responsabilité limitée, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège social à 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société a expliqué au notaire que, suite à une erreur, le siège social a été erronément indiqué à l’article 3 des statuts par Luxembourg, au lieu de Münsbach.

En conséquence l’article 3 des statuts doit être lu en sa version française:

« Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Münsbach.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des présents Statuts.

3.3 Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l’intérieur de Münsbach.

3.4 Au cas où des événements extraordinaires d’ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l’activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n’aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l’étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3.5 La Société peut avoir des bureaux et succursales à la fois au Luxembourg et à l’étranger.»

La partie comparante requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. A. Delagardelle et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2012. Relation: LAC/2012/12127. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037746/94.

(120050302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Càput International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.642.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040135/9.

(120053663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Aldebaran Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012040099/13.

(120053625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.117.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040073/10.

(120053490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Ability Lubeck Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.118.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040074/10.

(120053487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.
